La Lettre de l'A.F.A. N° 21

Janvier 2015

Mon engagement pour l'enfance

Mon parcours professionnel et mon engagement politique m'ont très tôt conduit à m'intéresser aux différentes parentalités, dont l'adoption.

J'ai exercé pendant de nombreuses années la profession d'éducatrice de jeunes enfants. J'ai occupé différentes fonctions politiques dans le champ de l'action sociale dont sept ans comme vice-Présidente en charge de l'Enfance et des Familles au Conseil général de Loire-Atlantique.

J'ai, sur le champ de l'adoption, contribué à l'ouverture de l'Espace départemental Adoption de Loire-Atlantique, qui réunit les services du Conseil général, mais également les associations intervenant auprès des candidats et des familles adoptives. C'est dans le cadre de ce partenariat avec les associations que nous avons organisé à Nantes avec le MASF, fin 2008, un Congrès scientifique intitulé : « Adoption, un lien pour la vie ».

Depuis 2011, je poursuis mes engagements dans le cadre de mon mandat de sénatrice puisque je suis membre de la Commission des Affaires Sociales et de la Délégation aux Droits des femmes. Je suis également membre de différentes instances comme le GIPED, le Haut conseil à la famille, le CNAOP, le CCNE et bien sûr l'AFA (au titre de l'Assemblée des Départements de France tout d'abord, puis en tant que personnalité qualifiée). Après un rapport sur la Protection de l'enfance conduit avec l'ancienne sénatrice du Rhône Muguette DINI et déposé en juin dernier, j'ai déposé une proposition de loi, discutée en séance fin janvier, comportant notamment des dispositions relatives à l'adoption nationale dans ses diverses formes.

Pour moi, l'adoption est une solution pour un enfant. Ce sont deux destins qui se rencontrent dans l'intérêt de l'enfant d'abord. Très attachée aux deux formes d'adoption, simple et plénière, je les considère comme une richesse de notre droit français, permettant d'adapter la forme de l'adoption à la situation et aux besoins de l'enfant.

Dans le paysage de l'adoption internationale, **le rôle de l'AFA** est important et mériterait d'être soutenu encore davantage. Je ne minore pas les difficultés rencontrées au niveau des différents pays permettant l'adoption par des ressortissants français, mais je pense qu'il faut poursuivre le dialogue et la coopération afin de rendre visible bon nombre d'enfants rendus invisibles pour différentes raisons, notamment du fait de leur absence d'état civil. Je suis convaincue qu'il y a de nombreux enfants adoptables et qu'il faut aller vers eux.

Je sais aussi **l'évolution du profil des enfants adoptés**. L'animation du réseau des correspondants AFA dans les départements assurée par l'Agence est précieuse car elle permet d'enrichir ce dialogue avec les postulants et ainsi de leur permettre de formuler, auprès des services adoption, des projets plus réalistes et donc plus favorables aux enfants accueillis.

Le travail organisé « **en flux inversé** » permet de rechercher une solution familiale à un enfant ayant des besoins spécifiques. Ce type de collaboration est interessante et signe la reconnaissance des compétences de l'AFA en la matière par les pays étrangers.

De nombreux chantiers sont ouverts en matière de **préparation des candidats**, des enfants mais également en terme d'accompagnement après l'arrivée de l'enfant dans sa famille. Il me semble que le chantier de la protection des données personnelles de l'enfant et de sa famille d'origine et adoptive devrait également être traité.

Voilà toutes les raisons qui m'ont poussée, en toute logique avec mon parcours et mes convictions, à proposer ma candidature à la Présidence de l'Agence Française de l'Adoption.

Michelle MEUNIER
Présidente du Conseil d'Administration de l'AFA

Au Sommaire

- Editorial de Michelle MEUNIER p. 1
- Les vœux de Béatrice BIONDI p. 2
- Le Conseil d'Administration de l'AFA p. 2
- Les statistiques 2014 p. 3
- Les missions AFA p. 4
- Les appels à candidatures p. 5
- Des nouvelles de Bulgarie p. 5
- La préparation des familles p. 7
- Comment l'AFA communique ? p. 8
- Vos voeux p. 13

Pour 2015...

Ce début d'année a été placé sous le signe de la haine et de la violence. Le monde de l'adoption internationale qui prône la tolérance, l'acceptation des différences, l'amour de l'autre, a été envahi par la tristesse.

Cependant la solidarité et l'union sont très vite venues apaiser la souffrance. Merci à tous pour vos témoignages et souhaitons-nous une très bonne année 2015, pleine de joie, confiance et paix !

Béatrice BIONDI
Directrice générale de l'AFA

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AFA

Dans le cadre du renouvellement de l'Agence Française de l'Adoption, groupement d'intérêt public (GIP), il a été procédé à l'élection d'un nouveau président, **Michelle MEUNIER,** Sénatrice de Loire-Atlantique, le mandat d'**Isabelle VASSEUR** étant arrivé à expiration.

Le Conseil d'Administration est composé désormais, outre les représentants des tutelles, des administrateurs suivants :

Présidente :
Michelle MEUNIER, Sénatrice de Loire-Atlantique, Conseillère générale (personnalité qualifiée, désignée par arrêté)

Sur proposition de l'Assemblée des Départements de France, sont administrateurs :

Titulaires
Noël BOURGEOIS, Conseiller général du CG des Ardennes
Claude GIRARD, Vice-président du CG du Doubs
Marc LABBEY, Vice-président du Conseil Général du Finistère
Marie-Françoise LACARIN, Vice-présidente du CG de l'Allier
Gaëtan LEVITRE, Conseiller général du CG de l'Eure

Suppléants
Dominique VERSINI, Vice-présidente du conseil de Paris
Anne d'ORNANO, Vice-présidente du CG du Calvados
Bruno SIDO, Président du CG de la Haute-Marne
Michèle BERTHY, Conseillère générale du CG du Val d'Oise

Personnalité qualifiée, désignée également par arrêté :
Joëlle HUILLIER, Députée de l'Isère

Le mandat des membres du Conseil d'Administration est de trois ans, renouvelable.

Statistiques de l'AFA

PAYS	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	Total par pays
ALBANIE	0	1	1	0	0	0	1	0	0	3
AZERBAIDJAN	0	1	0	1	0	1	0	0	0	3
BRESIL	0	0	0	0	0	2	6	17	0	25
BULGARIE	30	37	18	26	7	9	21	9	0	157
BURKINA - FASO	10	4	6	9	14	11	18	42	0	114
BURUNDI	0	1	0	0	0	0	1	0	0	2
CAMBODGE	0	0	0	5	1	11	17	5	0	39
CHILI	4	0	8	3	3	2	0	3	0	23
CHINE	17	36	1	4	1	0	6	0	0	65
COLOMBIE	38	67	112	187	256	170	225	247	6	1308
ESTONIE	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
GEORGIE	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
HAITI	1	12	6	0	0	0	0	0	0	19
HONGRIE	3	0	1	4	5	4	2	9	0	28
INDE	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
LETTONIE	16	25	37	22	47	44	34	30	4	259
LITUANIE	2	0	9	3	2	7	14	26	0	63
MADAGASCAR	13	20	14	10	15	10	0	0	0	82
MALI	36	2	33	61	71	117	72	133	0	525
MEXIQUE	1	0	0	0	4	4	9	6	0	24
MOLDAVIE	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
MONGOLIE	0	0	0	1	0	0	2	3	0	6
NEPAL	0	0	0	1	9	0	0	0	0	10
PEROU	2	3	1	3	0	1	3	1	0	14
PHILIPPINES	12	13	14	6	12	3	12	9	0	81
POLOGNE	0	0	0	1	1	3	9	4	0	18
Portugal	1	7	5	2	2	1	4	2	1	25
REPUBLIQUE TCHEQUE	1	0	3	0	0	1	0	0	0	5
ROYAUME - UNI	0	3	0	0	0	2	0	0	0	5
RUSSIE	17	12	15	10	18	8	0	0	0	80
SALVADOR	0	1	0	0	0	0	0	4	0	5
SLOVAQUIE	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2
SRI - LANKA	1	0	1	2	5	7	5	5	0	26
THAILANDE	11	10	5	4	5	7	8	9	1	60
TOGO	10	1	6	3	0	0	0	0	0	20
VIETNAM	13	3	7	34	89	88	113	37	0	384
TOTAL par année	**239**	**259**	**304**	**402**	**568**	**513**	**584**	**603**	**12**	**3484**

Les missions AFA

Mission Madagascar

Un colloque international sur l'adoption a été organisé à Madagascar, du 25 au 27 novembre 2014, par le Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme malgache, en association avec l'Ambassade de France et l'UNICEF. **Florence MOURÉ**, Rédactrice Afrique, représentait l'AFA.

Les échanges qui se sont tenus ont permis de présenter la procédure d'adoption nationale et internationale à toutes les parties concernées à Madagascar et à l'étranger. De nombreux intervenants se sont relayés pour expliquer à quel niveau de la procédure ils intervenaient (assistantes sociales, directeurs de centres, magistrats, opérateurs étrangers, etc.).

Le colloque a été également l'occasion de présenter le projet de modification de la loi relative à l'adoption n°2005-014. Celui-ci devrait être prochainement signé et présenté à l'Assemblée nationale. Parmi les principales dispositions relatives à l'adoption internationale, on peut noter que l'âge de l'enfant adoptable est relevé à 15 ans et que la période de convivialité est limitée à 15 jours. D'autres dispositions concernent plus particulièrement les adoptions intrafamiliales.

Tous les intervenants ont été invités à participer à la rédaction d'un manuel de procédures. A ce titre, les OAA (français et étrangers) ont été sollicités pour expliquer leur façon de travailler afin que l'ACAM puisse mettre en œuvre une future procédure d'accréditation.

Les débats ont été très fructueux et ont permis de comprendre tout le travail effectué par l'ACAM pour permettre à des enfants d'être adoptés plus rapidement et dans de meilleures conditions.

Mission Mexique

Une délégation de l'Agence Française de l'Adoption composée de **Béatrice BIONDI**, Directrice Générale, et **Sandrine PEPIT**, rédactrice Amérique, s'est rendue au Mexique du 23 au 29 novembre 2014 afin d'effectuer une mission suite à l'obtention de l'accréditation de l'AFA en janvier 2014.

Les objectifs de cette mission étaient de rencontrer et présenter l'Agence aux différents acteurs de l'adoption internationale au Mexique : Autorité centrale (SRE), organes compétents (DIF national et régionaux) et magistrats mais également de mettre en place une stratégie de travail avec notre représentant sur place.

L'AFA a bénéficié d'un excellent accueil de l'ensemble des interlocuteurs et son professionnalisme a été reconnu par l'ensemble des personnes rencontrées notamment dans la préparation des familles et le suivi post-adoption.

Mission Chine

Jean-Michel RAPINAT, Directeur Adjoint de l'AFA, s'est rendu en Chine du 8 au 13 décembre 2014, accompagné du Docteur Frédéric SORGE (Pédiatre à l'hôpital Necker de Paris) et de **Marine MARÇON**, rédactrice au pôle Asie.

Au cours de ce déplacement, des échanges fructueux ont eu lieu entre l'AFA et l'Autorité Centrale chinoise en charge de l'adoption (China Center for Children's Welfare and Adoption –CCCWA). L'Autorité Centrale a souligné la bonne coopération entre l'autorité centrale chinoise et l'AFA, notamment en ce qui concerne l'adoption d'enfants à besoins spécifiques. A ce titre, Monsieur LI BO le directeur de l'autorité centrale a indiqué qu'en Chine la tendance à l'augmentation de la proportion d'enfants à besoins spécifiques se confirme (enfants malades et/ou pouvant présenter un handicap). Il a rappelé l'importance du maintien du lien entre l'enfant et son pays d'origine ce qui implique pour les parents adoptants de se soumettre et de respecter l'obligation d'un suivi post adoption.

Puis, la délégation s'est rendue à Wuhan dans la province de Hubei où elle a pu rencontrer le bureau des affaires civiles qui est un organe décentralisé du Ministère des Affaires Civiles. La délégation de l'Agence et le bureau des affaires civiles ont pu alors échanger sur la procédure de remise des enfants ainsi que sur les procédures d'enregistrement et d'administration des dossiers d'adoption.

Enfin, la délégation a pu se rendre dans une institution de la province de Hubei accompagnée par des représentants du Bureau des affaires civiles afin d'envisager une collaboration avec cet établissement.

L'AFA en bref...

Les appels à candidatures

Des appels à candidatures ont eu lieu en janvier pour le **Pérou** et pour le **Mexique (5 dossiers pour chacun)**.

Le dernier appel à candidatures concerne **Haiti** : date d'envoi du pré-dossier le 30 Janvier 2015. **17 dossiers** seront retenus et adressés à l'IBESR.

Actualité Bulgarie

Les autorités bulgares souhaitent une totale cohérence entre le projet des adoptants et leur dossier *(Communiqué du 8 décembre 2014)*

Les familles souhaitant adopter en Bulgarie doivent impérativement joindre dans leur dossier complet les pièces suivantes : la notice jointe à l'agrément, le questionnaire d'aide à l'apparentement et la lettre de présentation.

Ces pièces sont également à produire parmi d'autres documents si une actualisation du dossier a eu lieu ou si un nouvel agrément a été délivré.

Précisions sur la notice

Très souvent, le projet d'adoption des familles, validé par leur Conseil général (notice), diffère de celui évoqué dans le questionnaire et/ou la lettre de présentation. **Or, les autorités bulgares accordent une grande importance à la cohérence du dossier des adoptants**. Ainsi, si une notice est délivrée sur une tranche d'âge, les familles doivent être ouvertes à l'ensemble de cette tranche d'âge. De même, si la notice n'indique pas de restriction sur l'origine ethnique de l'enfant, les familles doivent être ouvertes à toutes les origines ethniques.

Toute restriction au projet délimité par la notice peut être préjudiciable au projet d'adoption de la famille en Bulgarie.

Dans le cas où vous souhaiteriez modifier votre notice afin de la rendre plus cohérente par rapport à votre projet, vous devez vous adresser au service d'Aide Sociale à l'Enfance auprès de votre Conseil général qui examinera votre demande. Inversement, si vous souhaitez mettre en adéquation le questionnaire ainsi que votre lettre de présentation avec votre notice, vous êtes invités à transmettre à l'AFA ces documents dans les mêmes formes que celles exigées lors de la constitution de votre dossier.

Par ailleurs, l'AFA tient à rappeler à toutes les familles :

- qu'un projet d'adoption portant sur un enfant de moins de 6 ans sans particularité a aujourd'hui très peu de chance de se concrétiser (communiqué des **18 avril 2013**, **2 décembre 2013** et **22 avril 2014**).

- Que les délais avant un éventuel apparentement sur un projet classique s'allongent progressivement. Pour rappel, le délai moyen aujourd'hui constaté pour un enfant jusqu'à 7 ans est de plus de 4 ans à compter de la date d'inscription sur le registre en Bulgarie.

Précisions sur le questionnaire

Le questionnaire transmis en Bulgarie est essentiel.

Actuellement, la grande majorité des familles enregistrées dans ce pays ont adressé un questionnaire qui atteste d'un projet en inadéquation avec la réalité de l'adoption internationale dans ce pays. Par conséquent, l'AFA tient à rappeler aux adoptants qu'ils peuvent actualiser leur questionnaire, selon l'avancée de leur réflexion concernant leur projet d'adoption. L'original de l'attestation du médecin doit être joint, même dans le cadre d'une actualisation. La dernière version du **questionnaire** est téléchargeable sur le site internet de l'AFA, ainsi que **l'attestation du médecin**. Toutefois, l'AFA attire l'attention des familles sur le fait que leurs choix les engagent quand elles ont coché la case « oui ». Tout refus de proposition pour un enfant dont l'état de santé et/ou l'histoire familiale correspond(ent) à ce que la famille disait être prête à accepter aura une incidence sur la possibilité d'apparentement future.

Si vous souhaitez échanger sur votre projet d'adoption, le Pôle Europe vous invite à lui transmettre un courrier lui expliquant votre situation.

Les autorités bulgares autorisent la suspension temporaire d'une demande d'adoption *(Communiqué du 16 décembre 2014)*

Les familles souhaitant adopter en Bulgarie, inscrites au registre des adoptants, ont désormais la possibilité de suspendre temporairement leur demande d'adoption auprès de l'Autorité Centrale bulgare en charge de l'adoption internationale (ordonnance n°3 du 24 octobre 2014). Cette suspension temporaire peut intervenir pour **une durée maximum de 12 mois**.Elle doit être demandée par les familles.

Si une famille souhaite suspendre temporairement sa demande d'adoption, elle doit en faire la demande auprès de l'AFA qui la transmettra à l'Autorité centrale bulgare sous la forme d'un courrier, traduit par un traducteur assermenté et reconnu par le Consulat de Bulgarie et légalisé par ce dernier, **précisant la raison de cette demande**.

Dans un délai minimum **d'un mois avant la fin du délai maximum** des 12 mois, la famille devra avoir fait parvenir en Bulgarie sa confirmation annuelle de validité d'agrément, une actualisation sociale (et éventuellement psychologique) et / ou son nouvel agrément. Les documents devront être traduits par un traducteur assermenté et reconnu par le Consulat de Bulgarie et légalisé par ce dernier. Au terme de la demande de suspension temporaire, **si la famille n'a pas actualisé son projet d'adoption, il sera archivé sans possibilité de recours.**

Attention : La suspension temporaire d'une demande d'adoption ne peut être effectuée si une proposition d'apparentement est transmise à la famille ou en voie de l'être. Dans ce cas, la famille serait sanctionnée par l'Autorité Centrale bulgare : elle verrait son dossier réenregistré, voire archivé par cette dernière.

Les autorités bulgares modifient les pièces relatives à l'envoi du dossier complet *(Communiqué du 6 janvier 2015)*

Les familles actuellement en cours de constitution de dossier pour la Bulgarie ou celles dont le dossier a été adressé dans ce pays depuis octobre 2014 sont soumises aux nouvelles demandes de l'Autorité centrale bulgare en matière de constitution de dossier (ordonnance n°3 du 24 octobre 2014).

Aux pièces précédemment exigées, il faut ajouter après l'extrait de casier judiciaire (document n°14) une copie légalisée en mairie de la pièce d'identité de chacun des adoptants. Ce document ne doit pas être traduit ni légalisé auprès du Consulat de Bulgarie en France.

Par ailleurs, la lettre de présentation (document n°2) doit être complétée par les informations suivantes :
- un historique succinct de la famille des adoptants ;
- des renseignements sur l'état de santé des adoptants et des membres de sa famille proche ;
- le nom et les coordonnées de l'AFA ;
- les caractéristiques de l'enfant ou des enfants désiré(s) (âge, sexe, caractéristiques de santé et / ou psychologiques), conformément à la notice délivrée par le Conseil général des adoptants (**communiqué du 8 décembre 2014**);
- les motivations appuyant le désir d'adoption

Enfin, toute évaluation de plus de 2 ans à la réception en Bulgarie doit obligatoirement être actualisée.

L'AFA et les départements poursuivent leur parcours de préparation des familles à l'adoption internationale

La préparation et l'accompagnement des familles représentent aujourd'hui un enjeu primordial, reconnu par tous.
Depuis plusieurs années déjà, l'AFA et ses partenaires proposent différents outils visant à contribuer à la préparation des familles à l'adoption. Plusieurs modules de préparation ont notamment vu le jour au siège de l'AFA et dans les départements, portant spécifiquement sur certains profils d'enfants ou sur un pays donné.

Aujourd'hui, en partenariat étroit avec les départements[1], l'AFA vous propose, pour la première fois, un *PARCOURS* de préparation à l'adoption internationale.

Un parcours gratuit et facultatif, destiné aux candidats agréés et organisé en 4 modules

Gratuit et facultatif, ce parcours **est destiné aux candidats déjà agréés.** Il a vocation à être proposé à la fois au siège de l'Agence et dans les départements qui souhaitent le mettre en place. Ces derniers peuvent déployer leur propre animation suivant leur propre calendrier, ou choisir de proposer les modules **en « co-animation avec l'AFA », via une solution de visio-conférence.**

Le parcours est composé de 4 modules très complémentaires. Les candidats sont invités à participer à ces modules dans l'ordre dans lequel ils sont proposés :

- Les **modules 1 et 2** concerneront tous les candidats agréés, quel que soit le stade d'avancée de leurs démarches.
- Pour bénéficier pleinement des **modules 3 et 4,** les candidats devront avoir un dossier enregistré dans un pays.

NB : les sessions de préparation spécifiques déjà en place à l'AFA (réunions Enfants à besoins spécifiques et réunions pays) se poursuivent bien sûr en parallèle.

Contenu du parcours

Module 1 : « J'ai l'agrément, et après ? Construction et vie du projet d'adoption»
- Etat des lieux des adoptions internationales aujourd'hui
- Comment construire et orienter son projet dans le contexte actuel?
- Quels sont les interlocuteurs clés ?
- Comment le projet peut-il évoluer dans le temps ?

Module 2 : « Qui sont les enfants proposés à l'Adoption Internationale ? »
- Le profil des enfants confiés en adoption internationale
- Les réalités culturelles et géographiques
- Les différents vécus avant l'adoption
- Besoins spécifiques et particularités

Module 3 : « **Attachement et spécificités de la parentalité adoptive »**
- Présentation de la théorie de l'attachement
- L'impact des séparations sur le développement de l'enfant et du lien adoptif
- Les enjeux de la rencontre avec l'enfant
- Développer ses compétences parentales pour fournir à l'enfant une « base de sécurité »

Module 4 : **« L'adoption au fil du temps : faire famille »**
- Se mettre dans la peau de l'enfant
- Que faire de son histoire ?
- Quand le lien est mis à l'épreuve
- La quête des origines
- La prise en charge scolaire et le regard social sur l'enfant adopté dans le temps

[1] 20 départements ont contribué à l'élaboration de ce parcours de préparation à l'adoption : Aisne, Alpes Maritimes, Aube, Cher, Deux-Sèvres, Gironde, Indre-et-Loire, Loire Atlantique, Loiret, Marne, Moselle, Bas-Rhin, Deux-Sèvres, Paris, Seine Maritime, Somme, Seine Saint Denis, Val d'Oise, Rhône et Var.

2ème édition du parcours : Dates à retenir

- **Vendredi 13 mars 2015**, 14h-18h, à l'AFA - **Module 1 - COMPLET**
- **Vendredi 10 avril 2015,** 14h-18h, à l'AFA - **Module 2** – **COMPLET**
- **Vendredi 29 mai 2015,** 14h-18h**,** à l'AFA - **Module 3**
- **Vendredi 26 juin 2015**, 14h-18h, à l'AFA - **Module 4**

3ème édition du parcours : Dates à retenir

- **Vendredi 18 septembre 2015**, 14h-18h, à l'AFA - **Module 1**
- **Vendredi 16 octobre 2015,** 14h-18h, à l'AFA - **Module 2**
- **Vendredi 13 novembre 2015,** 14h-18h**,** à l'AFA - **Module 3**
- **Vendredi 11 décembre 2015**, 14h-18h, à l'AFA - **Module 4**

Comment s'inscrire ?

Pour les sessions au siège de l'AFA, les inscriptions sont ouvertes, par mail : **Inscription.preparation@agence-adoption.fr**
Plusieurs départements proposeront également ces sessions au niveau local aux mêmes dates : leur liste sera publiée ultérieurement sur le site de l'AFA.

Comment l'AFA communique…

L'AFA, grâce à sa **communication,** établit une relation avec chaque famille candidate à l'adoption et lui transmet le maximum d'informations afin de faciliter ses démarches tout au long de ce parcours semé d'embûches.

Ces informations sont diffusées via le site internet de l'AFA, mais également grâce à des « outils de communication » qui peuvent être écrits (brochures, cahiers, dépliants, lettres de l'AFA, Livre de l'adoption…) ou vidéos (voir l'AFA TV). L'objectif : diffuser au mieux le message de l'Agence auprès des familles qu'elle accompagne.

Une fois que le projet d'adoption est devenu réalité, l'AFA est désireuse de garder des liens étroits avec les familles, avec leurs enfants : la création de la fresque répond en partie à ce souhait, de même que les différents rassemblements organisés (Disneyland, rassemblements autour des autorités étrangères…).

La communication de l'AFA est assurée, depuis sa création, par Chantal CRANSAC

A ce jour, près de 3 500 enfants ont été adoptés par l'intermédiaire de l'AFA. L'Agence, depuis deux ans, travaille beaucoup sur le suivi post-adoption et sur la recherche des origines. Certains jeunes souhaitent découvrir leur pays d'origine, leur culture de naissance… L'Espace Junior, né voici quelques semaines, s'alimente jour après jour : il est conçu pour eux…

Beaucoup de volonté, d'ambitions, à mettre au service des familles, au service des enfants.

Mais la communication, ce sont également des relations constantes avec les acteurs de l'adoption (correspondants départementaux via l'Espace Pro, institutionnels avec l'Espace Institutionnel, APPO, autorités étrangères…).

Si vous souhaitez apporter une contribution personnelle, l'AFA peut dorénavant accueillir des bénévoles. Vous partagez l'éthique et les objectifs de notre Agence et souhaitez vous engager à rendre un service désintéressé aux familles sur le chemin de l'adoption ? N'hésitez pas à nous contacter. Nous recherchons des personnes pouvant contribuer par leurs capacités (capacités journalistiques, photothèque, vidéo… pour la communication), leurs compétences et leurs connaissances spécifiques au déploiement de l'Agence dans divers domaines.

LE SITE INTERNET GRAND PUBLIC : INFORMER ET ACCOMPAGNER !

Créé en 2006, ayant accueilli près de 6,5 millions de visiteurs en neuf ans, le dispositif Internet de l'AFA a fait en 2014 l'objet d'une véritable transformation digitale. Désormais, c'est un bouquet de services on-line, accessible depuis n'importe quel écran (ordinateurs, tablettes, smartphones…) que l'AFA propose.

Place à l'information ! Vitrine par excellence de l'AFA, le site Internet www.agence-adoption.fr affirme pleinement son positionnement de site portail de l'adoption à l'international. Ainsi, la priorité est-elle donnée à l'actualité dès la page d'accueil, ainsi qu'aux conditions d'adoption établies par la trentaine de pays partenaires de l'Agence (rubrique : « Fiches Pays »).

Place aussi à la pédagogie et à l'accompagnement : le site Internet de l'AFA propose, en effet, toute une démarche d'accompagnement, en ligne, pour toute personne ayant un projet d'adoption d'un enfant à l'étranger. Est ainsi mis à la disposition du grand public un guide interactif précisant toutes les étapes à suivre dans le cadre d'un projet d'adoption à l'étranger. Illustré de vidéos pédagogiques, étayé d'informations pratiques et de conseils judicieux tenant compte de la réalité rencontrée dans les pays ouverts à l'adoption (évolution des législations et/ou des conditions liées à l'adoption des enfants...), ce guide suit les candidats à l'adoption pendant toutes les étapes de leur projet (de l'avant-projet à l'après adoption).

Offrant une information complète sur l'évolution de la situation de l'adoption à l'international, le site Internet grand public donne accès à une riche médiathèque composée d'une bibliothèque et d'une médiathèque entièrement vouée à l'adoption.

A noter

1/ Grâce au projet de refonte visant à la digitalisation du dispositif Internet, l'ensemble des informations et services délivrés par l'AFA sont désormais accessibles et consultables à tout moment sur smartphones, tablettes et ordinateurs.

2/ Ergonomie, design et confort d'usage : le site Internet apporte un meilleur confort de lecture, avec une mise en page plus aérée qu'auparavant. Constituant le « cœur du site grand public », la démarche d'accompagnement est présente sur l'ensemble Internet.

L'ESPACE ADOPTANT : L'ART DE LA PROXIMITÉ

Accessible depuis la page d'accueil du site grand public, l'« Espace adoptant » (qui s'appelait auparavant l'« Espace Personnel ») est un espace sécurisé permettant à chaque candidat de constituer son dossier adoption et de suivre l'évolution de celui-ci. L'ensemble des documents (dont les conditions spécifiques aux pays sélectionnés), mais aussi les courriers et autres pièces et éléments de son dossier, ainsi que ses contacts en lien avec l'AFA y sont stockés en toute sécurité.

L'ESPACE PROFESSIONNEL : UN LIEN PERMANENT

Afin de faciliter le travail des 135 correspondants AFA des Conseils Généraux, l' **« Espace Professionnel »** laisse place à une ergonomie et à un design plus aéré, qui permettent une meilleure mise en valeur de l'information.

L'ESPACE INSTITUTIONNEL : SÉCURISATION ET DÉMATÉRIALISATION

Pour faciliter les échanges entre les membres du Bureau, du Conseil d'Administration, de l'Assemblée Générale et ceux du Comité de Suivi de l'AFA, a été créé spécifiquement l' « Espace Institutionnel ». Un espace là encore 100 % sécurisé, accessible uniquement depuis un login et un mot de passe personnel. En fonction des attributions propres à chacun, les professionnels autorisés peuvent ainsi accéder à leur sous-espace(s) et disposer de tous les documents utiles. Chacun trouvera dans ces espaces de travail entièrement dématérialisés les informations et documents publiés en amont des comités et réunions (ordre du jour, rapport annuel, notes, délibérations, compte-rendu, statistiques…).

DES RÉCOMPENSES …

L'Espace JUNIOR labellisé
25ème anniversaire
Convention des droits de l'enfant

Près de 3 500 enfants ont été adoptés par l'intermédiaire de l'AFA. D'autres ont été adoptés via les OAA, ou encore par une procédure individuelle. Ces jeunes sont à l'affût de bien des réponses qu'ils n'osent pas forcément demander à leurs proches parce que ceux-ci ne sont pas là au moment où ils se posent ces questions.

Les jeunes pourront ainsi :
- Découvrir ou redécouvrir leur pays d'origine
- Découvrir l'histoire de l'adoption
- Découvrir les adoptés célèbres
- Consulter une Médiathèque conçue pour leur âge
- Obtenir des réponses aux questions qu'ils se posent (psychologie)

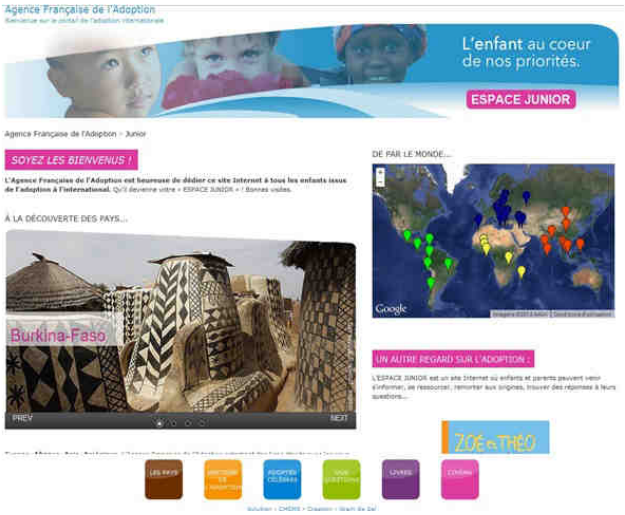

Merci à Loïc GIRARDIN (Grain de Sel) et Dominique DEVEAUX d'avoir réalisé ce site bénévolement, pour tous les juniors.

Cet Espace Junior vient d'obtenir le label « 25ème anniversaire de la Convention des droits de l'enfant » du Défenseur des droits. Basé sur 10 critères, ce label est attribué à des actions, supports ou événements physiques ou immatériels à destination des enfants, des adultes, des professionnels ou du grand public, qui font une référence directe à la Convention des droits de l'enfant que ce soit dans sa généralité ou concernant un droit particulier avec une préférence pour les 12 droits fondamentaux que le Défenseur a souhaité mettre en avant. Ce site se développera, au fur et à mesure, avec des fiches pays très approfondies et des réponses psy…

Il était une fois… Notre histoire », téléchargeable sur le site de l'AFA, *a trois déclinaisons : une version couple, une version maman célibataire et une version papa célibataire.*

Prix des communicants publics 2011 :
L'AFA lauréate pour « Il était une fois… Notre Histoire »

Acteurs publics a décerné le Prix des meilleurs communicants publics dans la catégorie "Civisme et Grandes causes" à l'Agence Française de l'Adoption pour « Il était une fois… Notre histoire ».

Ce prix distingue des acteurs publics qui ont engagé avec succès des démarches de communication dans différents registres considérés comme essentiels pour l'efficience de l'action publique. Proposé et conçu par l'équipe de l'Agence Française de l'Adoption, illustré par **Alexandra PETRACCHI**, **« Il était une fois… Notre histoire »** est un livre destiné aux enfants ayant été adoptés aux quatre coins du monde.

LES ENTRETIENS DE **BICHAT**

Entretiens de Bichat 2013 :
Prix Spécial du Jury
pour « Il était une fois… Notre Histoire ?»

Dans le cadre des Entretiens de Bichat 2013**, le Prix Spécial du Jury a été décerné, en octobre 2013, à l'unanimité à l'Agence Française de l'Adoption pour « Il était une fois… Notre histoire ? »**

Ce documentaire propose différentes pistes de réflexion, complémentaires les unes des autres : des témoignages illustrant les problématiques rencontrées étape après étape et des éléments plus théoriques d'information et de progression vers l'enfant. Cette maturation par étape, guidée par des professionnels de l'adoption et les familles qui vous ont précédés, est destinée à permettre à chacun un travail sur soi-même : c'est votre propre histoire qui part à la rencontre de la sienne dans le pays dans lequel il vit.

La Fresque murale de l'A.F.A.

Plus de 3 400 enfants ont été adoptés par l'intermédiaire de l'AFA. 3 400 histoires, chacune différente, que nous avons partagées avec vous et qui restent gravées dans nos coeurs.

Une fresque murale composée de « magnets » (photo aimantée que nous pouvons poser sur un mur métallisé) rassemble les sourires de vos enfants - seuls ou en famille- adoptés par notre intermédiaire.

Vous êtes invités à adresser vos magnets. D'avance merci de votre participation.

Pour tout renseignement : Chantal CRANSAC au 01 44 78 61 24

Les « outils » de communication pour accompagner les familles au gré du chemin de l'adoption

Tout au long de la procédure :

- « Sur le chemin de l'Adoption » (28 pages)
- Le site internet
- Le film : Il était une fois... notre histoire
- Les vidéos
- Les Cahiers Psy
- Lettres de l'AFA
- Le livre de l'adoption

QUELQUES RASSEMBLEMENTS DES FAMILLES AFA

Rencontre des familles avec les autorités étrangères

Avec les autorités lettones, en 2013

Rassemblement des familles à Disneyland en 2011

A vec les autorités maliennes, en 2011

Rassemblement des familles ayant adopté au Vietnam

Goûter en 2014 avec quelques enfants adoptés aux Philippines

Nos enfants du bout du monde, vos vœux

A vous les personnels de l'AFA sans qui ces magnifiques photos n'auraient jamais pu être faites,

Belle et très Heureuse année 2015 à toutes et tous , de la part de parents totalement comblés .
Sylvie et Jean-Marc COUSIN-CLEMENT

Ambre au fil de l'année 2014 , c'est la joie de vivre au quotidien , un immense rayon de soleil !

Arthur, Eva, Laurent et Isabelle vous souhaitent de passer une excellente année 2015.

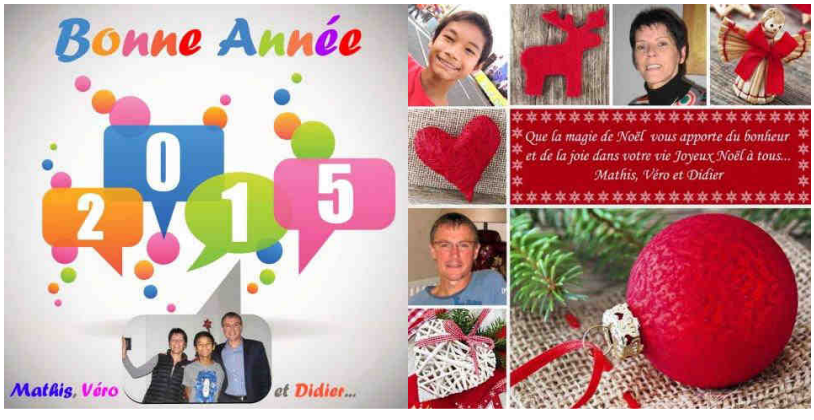

L'enfant au cœur
de nos priorités.

Nous vous souhaitons
un très Joyeux Noël et
une excellente année
2015

Joyeux Noël!

Joyeux Noël

Bonne année 2015,
bonheur, santé,
réussite dans vos projets...

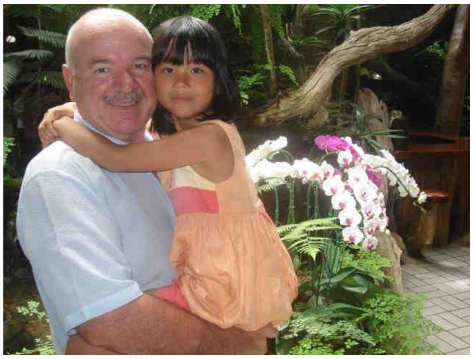

L'enfant au cœur
de nos priorités.

Season's Greetings
From our family

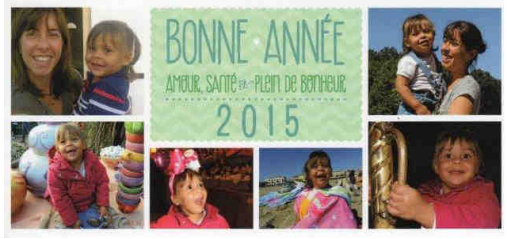
BONNE ANNÉE
AMOUR, SANTÉ & PLEIN DE BONHEUR
2015

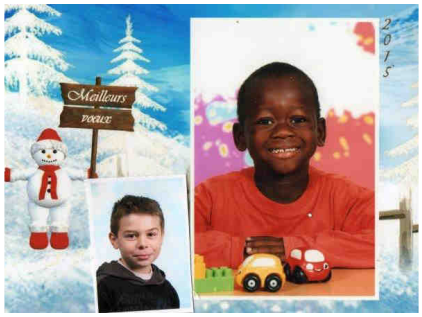
Meilleurs
vœux
2015

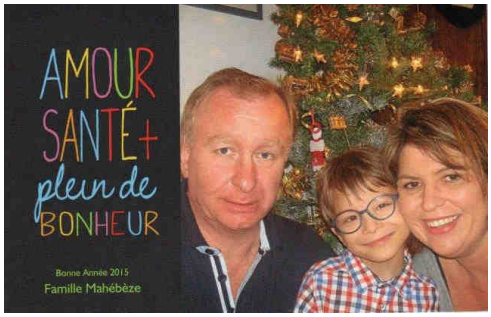
AMOUR
SANTÉ+
plein de
BONHEUR
Bonne Année 2015
Famille Mahébèze

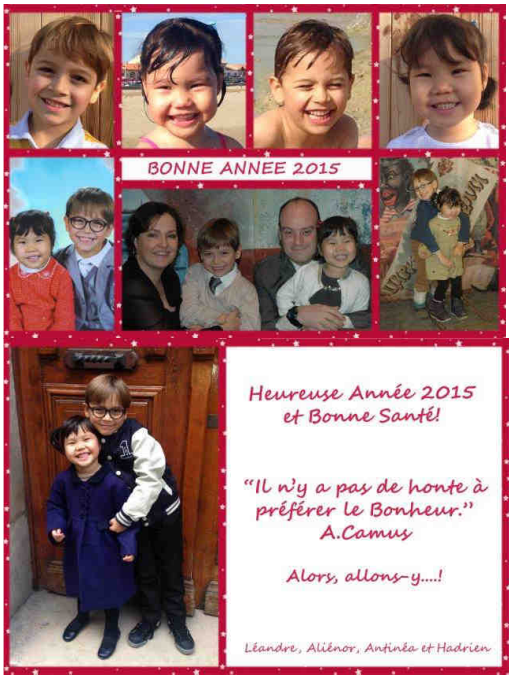

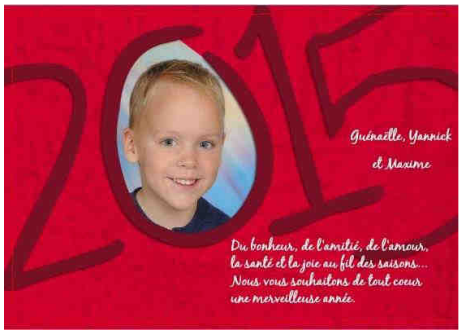

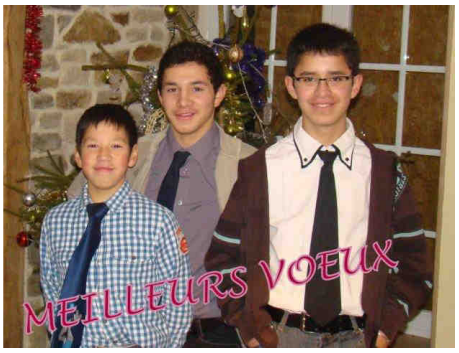

Copyright © 2015 -
Agence Française de l'Adoption